

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL ; MM. IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, BROUCARET

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY, M. ETCHEVERRY à Mme CASTEL, M. BROUCARET à Mme BUTORI

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N° 6 – CRR : CONVENTION CADRE AVEC BAIGORRIKO GAITEROAK

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du renouvellement de son classement en Conservatoire à Rayonnement Régional, le Conservatoire Maurice Ravel souhaite développer son département Musiques et Danses Traditionnelles.

Il entend donc développer un partenariat avec l'Association Baigorriko Gaiteroak pour promouvoir cette orientation et bénéficier de l'accompagnement et de l'expertise d'une association expérimentée dans le domaine de la culture basque.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



Les partenaires signataires conviennent de la présente convention cadre pour déterminer des objectifs communs et des principes d'action pour 3 ans.

Les modalités de mise en œuvre de ces actions seront étudiées chaque début d'année scolaire, au regard des possibilités et opportunités relevées par chaque partenaire.

Cette convention cadre porte sur les orientations indiquées ci-dessous, sans que cette liste soit limitative, étant entendu qu'elles donneront lieu à l'élaboration de convention(s) d'application annuelle(s) :

1. Prêt de matériel et instruments du conservatoire à l'association pour des concerts.
2. Accueil d'élèves du département musiques et danses traditionnelles du conservatoire dans le public des concerts et spectacles proposés par l'association afin de favoriser une découverte des pratiques artistiques relatives à leurs enseignements.
3. Projets communs autour d'ateliers ou de cours donnés par les membres de l'association aux élèves du conservatoire.
4. Accueil des musiciens de l'association sur les concerts et spectacles proposés par le conservatoire afin de favoriser les échanges dans les pratiques artistiques.

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat avec l'association Baigorriko Gaiteroak

DONT ACTE